

## L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



# Fini de rire, c'est la grève !

Articles | Cahiers > Des droits toujours à défendre  
Le 27 mars 2021 | Mise en ligne : **Thierry Verhoeven**

0.

Auteur : **Thierry Verhoeven**

**Tous les 2 ans en Belgique, les représentants des patrons et les représentants des travailleurs discutent d'un accord interprofessionnel (AIP en abrégé). L'accord interprofessionnel fixe l'augmentation maximum possible des salaires, mais pas seulement. Pour l'instant, il n'y a pas d'accord et les syndicats sont très mécontents. Ils appellent à la grève générale ce lundi 29 mars.**

Les syndicats ne sont pas d'accord avec les propositions de l'accord interprofessionnel pour 2021 et 2022. Un accord interprofessionnel concerne les travailleurs et les travailleuses du secteur privé et des entreprises publiques. Cette année, les syndicats sont fort mécontents. En cause ? Pas assez de hausse des salaires, mais pas seulement. Les 2 grands syndicats de Belgique FGTB et CSC appellent donc à la grève générale ce lundi 29 mars. Le 3e syndicat du pays, la CGSLB n'appelle pas à la grève et préfère "sensibiliser", comme elle dit, la population. Et nous, contentons-nous d'expliquer et faisons simple.

## Salaires

Les salaires, évidemment c'est ce dont on parle le plus. La proposition est une augmentation maximum de 0,4 % des salaires. Cela veut dire que les syndicats peuvent négocier avec les patrons maximum 0,4 % de salaire en plus. C'est bien un maximum. Ce n'est donc pas une augmentation automatique. Par exemple, dans un secteur économique qui se porte bien et où les syndicats sont forts. Les syndicats peuvent réclamer une augmentation de salaire pour les travailleurs. Dans tous les cas, l'augmentation ne peut être au-dessus des 0,4 %. Pour une personne qui touche un salaire minimum, cela représente 6 euros bruts par mois... Les syndicats trouvent que 0,4% c'est beaucoup trop peu. On les comprend... Ils demandent donc de pouvoir négocier plus que 0,4 % dans les secteurs qui n'ont pas été touchés par la crise due au coronavirus.

## Salair minimum

Pour les syndicats, le salaire minimum doit augmenter. Il est aujourd'hui autour de 10 euros bruts de l'heure. Le syndicat FGTB par exemple demande que l'on arrive progressivement à 14 euros bruts de l'heure. Et cela concerne beaucoup de monde. Aujourd'hui, en Belgique, 800 000 travailleurs et travailleuses ne gagnent pas 14 euros bruts de l'heure. Pour y arriver, les syndicats proposent de créer un fonds de solidarité entre employeurs. Les employeurs y verseraient 0,2 % des salaires qu'ils versent à leurs travailleurs. Ce fonds permettrait déjà, dans un premier temps, d'augmenter le salaire minimum 1 euro brut de l'heure.

## Sortir en douceur

Les syndicats veulent aussi que l'on améliore les fins de carrière des travailleurs. Par

exemple, un travailleur de 55 ans pourrait choisir de travailler à mi-temps et recevoir un complément de l'Onem pour ne pas perdre trop d'argent. Autre exemple : faciliter les prépensions que l'on appelle maintenant « régime de chômage avec complément d'entreprise ».

### **Et pour les autres ?**

Salaires, fin de carrière, tout ça, c'est pour celles et ceux qui ont un emploi. Mais les autres qui ne travaillent pas ou qui ne travaillent plus ? Il y a une « enveloppe bien-être ». Pour 2021 et 2022, l'enveloppe est d'environ 700 millions d'euros. Cet argent sert à augmenter les pensions, les allocations sociales et les aides sociales. Pour les représentants des patrons, la négociation interprofessionnelle et l'enveloppe bien-être sont liés. Pour les patrons, les pensions, les chômeurs, les personnes qui ont une aide sociale peuvent attendre la fin des négociations. Pour les syndicats, on peut déjà discuter de la distribution de cette enveloppe même s'il n'y a pas encore d'accord sur les salaires.

#### ***A lire aussi***

*D'où vient le mot grève ?*

*Les grandes grèves en Belgique*

*Les grèves de l'Antiquité à nos jours*